



## PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

PREFECTURE  
DIRECTION DU CABINET  
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE  
DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES  
FAX : **04.95.32.71.18.**

04/03/2015 à 14h30

### MESSAGE D'ALERTE AUX MAIRES

Météo France vient de diffuser une vigilance météorologique de niveau jaune avec situation météorologique à surveiller (SMS) pour le vent et la neige.

➤ **Nature de l'aléa** : Un épisode de **vents forts** va toucher l'ensemble du département de la Haute-Corse à compter du mercredi 04 mars 2015 à 20h00, jusqu'au vendredi 06 mars 2015 à 06h00.

- Un vent très fort de nord à nord-est en montagne, sur la côte orientale et sur la côte nord-ouest. Et plus particulièrement en montagne sur le secteur de la côte orientale.

Les rafales attendues sont de l'ordre de 100 à 110 km/h, et jusqu'à 120 à 130 km/h sur les Caps les plus exposés et sur le relief.

- Les vents de 100 à 110 km/h persistent en montagne et sur le sud-est de l'île jusqu'à vendredi après-midi.

- La limite **pluie neige se situe vers 400 à 600 m**. Les quantités de **neige** attendues peuvent atteindre jusqu'à 10 cm à 500 mètres d'altitude, de 20 à 30 cm localement et 40 cm vers 1000 mètres d'altitude.

- Sur la façade occidentale et la façade orientale les vagues de nord à nord-est pourront atteindre 4,5 mètres au large, et sur le secteur Calvi Balagne de la houle pouvant atteindre 2,5 à 3 m, et sur le secteur de Bastia atteindre 1,5 à 2 m.

Je vous demande de bien vouloir informer la population de votre commune des mesures de précaution qu'il convient de respecter, pour tenir compte des chaussées et terrains qui seront glissants :

- Les personnes se trouvant dans l'obligation de se déplacer doivent :
  - Respecter les déviations mises en place
  - Respecter les instructions des services de sécurité
  - Ne pas s'engager sur une voie immergée
- Prendre toute protection pour la sauvegarde de ses biens face à une éventuelle montée des eaux
- Eviter de randonner en montagne,
- Se mettre à l'écoute de la station de radio RCFM
- Anticiper et éviter, autant que possible, les déplacements
- Eviter de circuler en bord de mer à pied ou en voiture et circuler avec précaution en ne s'engageant pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

Si sur le territoire communal est implanté un terrain de camping et de stationnement de caravanes, veuillez, dès réception de ce message, en aviser immédiatement l'exploitant.

Vous pouvez contacter la Préfecture au : **04.95.34.50.00.** ou le service vigilance de Météo France au **05.67.22.95.00** - ou sur le site internet : <http://france.meteofrance.com/vigilance/>